

faire de meilleurs instruments, et à meilleur marché, tout cela, dis-je, n'est que des faux-fuyants, et les cultivateurs du Manitoba, qui paient actuellement 12 pour cent d'intérêt sur des billets qu'ils n'ont pu payer à cause des mauvaises récoltes de l'année dernière, savent que ce que nous disons est vrai. Ils ont payé le droit de 35 pour cent, dans le passé, afin d'encourager les industries naissantes de l'est, de les mettre en position de soutenir la concurrence avec les fabricants américains : ils ont payé cette taxe de bonne grâce, mais ils ne veulent pas la payer constamment. Dans cette province, le grand élément de succès sur la ferme, c'est la machine. Il faut au cultivateurs des instruments aratoires, ou il ne peut réussir. Et cependant, M. Daly prétend exprimer le sentiment des cultivateurs lorsqu'il défend, de son siège en parlement, le droit de 35 pour cent sur les instruments qu'ils achètent. Si nous connaissons quelque peu le sentiment public dans le Manitoba, les cultivateurs sont fatigués du tarif élevé, ils veulent un soulagement.

Voilà une preuve suffisante que dans l'attitude que j'ai prise sur cette question du tarif, je représente non seulement le sentiment de mes électeurs, mais le sentiment des conservateurs comme des libéraux, et je suis convaincu que 90 pour cent de la population sont en faveur de l'abolition de ce tarif élevé de protection, et pour cette raison, je combats le projet de l'honorable député à l'effet d'augmenter les primes sur le fer, ce qui est un autre genre de protection. Si le fabricant ne peut obtenir la matière première à des taux réduits, il ajoute le droit au prix de l'article qui est payé par le consommateur. Je soutiens que c'est une législation partielle, taxant la majorité dans l'intérêt de la minorité. Pour ma part, comprenant que je représente le sentiment d'une grande partie du peuple, non seulement du Manitoba mais du Nord-Ouest, je m'opposerai à ce projet de droits élevés.

M. DALY : Je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion cette après-midi, vu que, comme l'a déclaré l'honorable député qui vient de parler (M. Watson), je n'ai pas la prétention d'être un expert dans toutes les questions qui viennent devant la chambre.

Pour employer une citation bien connue, l'honorable député s'est élevé vers des régions où les anges n'osent pas s'aventurer. Il donne son opinion à la chambre, en opposition à l'opinion de l'honorable député de Picton (M. McDougald), qui parle avec connaissance de cause, lorsqu'il discute la question du fer.

Je ne me lève que pour répondre en quelques mots à la déclaration faite par l'honorable député de Marquette, relativement à l'opinion des électeurs conservateurs du Manitoba, sur le tarif protecteur.

M. WATSON : J'ai cité votre propre journal.

M. DALY : L'honorable député n'a pas cité mon propre journal. Il a cité un journal aux couleurs aussi libérales que l'honorable député lui-même, et je veux que l'honorable député comprenne bien que je nie entièrement que le "Times" de Brandon soit conservateur, ou l'ait été. Le rédacteur et propriétaire du "Times" de Brandon est conservateur, comme un bon nombre de gens qui sont conservateurs, pour des fins de revenu seulement, et tant qu'il a pu obtenir quelque chose, il fut conservateur.

Il n'est plus conservateur, il ne représente pas les vues de l'électorat que je représente, et il ne représente pas, non plus, l'opinion de la province du Manitoba.

M. WATSON : Il était conservateur.

M. DALY : Il se disait conservateur, mais je ne sais pas s'il l'était, ou non. J'allais dire, M. WATSON.

l'Orateur, que dans la position que je prends à l'égard de ce tarif, j'ai le courage de mes convictions. Il importe peu qu'il y ait dans la province du Manitoba des gens qui ne soient pas de mon avis. Libre à eux de différer avec moi, si cela leur convient, mais je répète présentement ce que j'ai dit précédemment dans cette chambre : qu'il nous faut considérer que la population du Manitoba doit tenir compte du fait, qu'elle ne constitue qu'une portion relativement peu considérable de notre grande Confédération. Ce tarif qui établit ce vaste pays, nonobstant ce qu'en disent les honorables députés de la gauche, peut opérer un peu rigoureusement contre une province en particulier, ou contre une portion d'une province, mais nous en retirons en définitive, les bienfaits. Si par ce tarif, nous pouvons créer des industries manufacturières, dans Ontario, qui donneront de l'emploi à des centaines d'hommes, qui consomment les produits de la partie-ouest du pays, nous favorisons, par là, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Si, d'un autre côté, en créant ces industries dans les provinces d'Ontario et de Québec, nous pouvons procurer à notre population, des machines aussi bonnes et aussi bien faites que celles qu'on peut se procurer aux Etats-Unis, et à aussi bon marché ou à meilleur marché, nous faisons la politique que nous devons faire, savoir : la politique d'établir un grand pays pour nous-mêmes, avec des avantages mutuels pour toutes les classes de la société. L'honorable député de Marquette (M. Watson) a mentionné la question des instruments aratoires. En vérité, je suis las de citer à la chambre, comme je l'ai fait, durant les trois ou quatre dernières sessions, des chiffres pour démontrer que, en ce qui concerne les instruments aratoires, on peut se les procurer, aujourd'hui, au Manitoba, à meilleur marché qu'on ne pouvait les acheter avant l'imposition du droit de 35 pour 100.

M. WATSON : Ce n'est pas le cas.

M. DALY : C'est le cas.

M. WATSON : Quels sont les prix aux Etats-Unis ?

M. DALY : Il y a plus, c'est qu'aujourd'hui, on peut acheter les machines américaines au Manitoba à meilleur marché qu'avant l'imposition des droits.

M. WATSON : Quelle est la comparaison entre les prix, au Manitoba, et les prix aux Etats-Unis ?

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre.

M. DALY : Je ne crois pas avoir interrompu l'honorable député pendant qu'il parlait. Si je le fastige un peu rudement, il devrait accepter la correction, comme un bon petit garçon.

M. WATSON : Vous ne me faites pas le moindre mal.

M. DALY : Alors, fermez votre bouche. Je disais donc—

M. WATSON : Je me lève pour une question d'ordre. Je ne crois pas qu'aucun député ait le droit de me parler dans cette chambre d'une manière qu'il n'oserait employer, en dehors de cette chambre.

M. CASEY : Il s'est adressé à l'Orateur. Avant que vous décidiez cette question, M. l'Orateur—

Quelques DÉPUTÉS : A l'ordre !

L'ORATEUR SUPPLÉANT : Je sais que l'honorable député retirera son expression.